



Mais où est donc passé le thon rouge de Méditerranée ?

Comment la pratique de l'engraissement, les dérives des armateurs et
la pêche pirate sont en train de tuer un des trésors communs à 21 pays.



GREENPEACE



Mais où est donc passé le thon rouge de Méditerranée ?

Sommaire

RÉSUMÉ	4
LE THON ROUGE DU NORD	7
Les stocks de l'Atlantique (est et ouest)	7
Le stock de l'ouest : pas de rétablissement en perspective	8
Stock méditerranéen : le royaume de la surexploitation et de la tricherie	8
L'état du stock : la grande inconnue !	9
L'ÉLEVAGE DE THONS : CHRONIQUE D'UNE CATASTROPHE ANNONCÉE	11
Qu'est-ce que "l'élevage" de thons ?	11
Le "boom" de l'engraissement	11
La production de thons d'élevage	13
Un cauchemar pour les scientifiques	14
Un encouragement implicite à la pêche illégale	15
LA PÊCHE PIRATE	16
Trop de pays impliqués et trop peu d'information fiable	17
La haute technologie utilisée pour repérer les derniers bancs de thons	17
DES CHIFFRES INCOHÉRENTS	19
Sur les captures non déclarées	19
Des cargos blanchisseurs ?	21
Où se situe la réalité ?	21
LES MULTIPLES IMPACTS DE L'ENGRAISSMENT	23
Les contaminations	23
Le recours massif aux stocks de poissons pélagiques locaux ou non	23
Davantage de pression sur les zones côtières	24
La privatisation d'une ressource	25
DES CIRCUITS DE FINANCEMENT RAMIFIÉS À L'EXTRÊME	27
Quand l'Union Européenne subventionne indirectement les captures illégales	27
Les aides accordées au renouvellement de la flotte	27
Les investissements japonais	28
PRÉCONISATIONS ET RECOMMANDATIONS	29
Les réserves marines	29
Une refonte complète de la gestion du thon rouge	29
En guise de conclusion	30
RÉFÉRENCES	32

RÉSUMÉ

La pêche au thon rouge appartenant au stock dit "du nord" (en opposition aux stocks des océans Pacifique et Indien) est une des pêcheries les plus rentables de Méditerranée. Dans la Rome antique, la capture et le salage du thon étaient deux des activités économiques les plus stables¹. La mauvaise gestion actuelle, accentuée par le développement rapide des fermes d'engraissement, menace l'avenir de cette espèce et par là-même, celui de centaines de pêcheurs. En mai 1999, Greenpeace a publié un rapport détaillé qui dénonçait l'épuisement de cette ressource et en analysait les causes². La pêche illégale, pratiquée par des bateaux battant pavillons de pays tiers (non-membres de l'ICCAT, la commission internationale chargée de la gestion de ce stock), était déjà identifiée comme étant la principale menace pesant sur la population de thons rouges. Déjà, les scientifiques mettaient en garde contre les risques liés à la surexploitation de cette espèce.

- Le nombre de thons rouges adultes – en âge de se reproduire – avait diminué de 80% au cours des 20 années précédentes.

- Un nombre important de thons juvéniles était capturé chaque saison.

Déjà à cette époque, il était évident que la mise en place de mesures strictes était nécessaire pour reconstituer le stock de thons rouges.

Aujourd'hui, avec les différentes formes de pêche illégale du thon, la situation s'est encore détériorée. Ce sont principalement des bateaux de pays méditerranéens qui pratiquent cette pêche illégale en dépassant largement les quotas qui leur sont légalement accordés ou en pêchant sans autorisation.

En filigrane, derrière les niveaux actuels de pêche non déclarée ou illégale, on trouve une activité récemment apparue en Méditerranée, "l'élevage" du thon. Les thons sont capturés et transportés vivants vers des "fermes" où ils sont engraisés pendant plusieurs mois avant d'être exportés, principalement vers le Japon. La complexité des opérations qui se succèdent entre le lieu de pêche et la ferme, le fait qu'elles aient lieu en pleine mer, l'indigence de la réglementation et l'ampleur des activités commerciales qui y sont liées (qui concernent généralement plusieurs pays, ce qui ne facilite ni la traçabilité ni la tenue des statistiques) constituent autant de facteurs qui contribuent à masquer le volume réel des captures, et donc celui des captures illégales.

58 élevages d'une capacité totale de 51 000 tonnes de thon engraisé jalonnent le pourtour méditerranéen. Leur développement rapide a été très peu, voire pas du tout encadré et a conduit à une capacité d'élevage qui dépasse de plus de 20 000 tonnes le volume total de thons dont la capture est autorisée dans cette zone.

Il est incontestable qu'aujourd'hui, personne ne connaît exactement le nombre de thons rouges prélevés chaque année en Méditerranée, mais il est clair que les niveaux de captures actuels sont bien supérieurs aux quotas légaux attribués par l'"International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas" (ICCAT) et que cette dernière devrait faire respecter.

L'élevage de thons est très bien organisé et structuré. Les bateaux de pêche qui alimentent l'industrie de l'élevage en thons rouges vivants échappent à tout contrôle sérieux et systématique. En outre, certains des pays où ils sont immatriculés n'appliquent pas la réglementation internationale. Pour résumer la situation, le secteur s'est donné les moyens d'agir à sa guise et de pêcher autant de poissons que possible avec la complicité passive et le "refus de voir" de la part des états et des autorités, au point que des milliers de tonnes de thon rouge sont capturées illégalement tous les ans.

Quelques sociétés ont non seulement réussi à développer cette activité aussi lucrative que mal contrôlée, mais elles l'ont fait avec le soutien des institutions. L'Union Européenne, par exemple, a fortement contribué à l'augmentation de la capacité de pêche en Méditerranée et de la

capacité d'élevage dans des pays comme l'Espagne ou Malte. Ce comportement hautement irresponsable, alors que les scientifiques multipliaient les alertes et les cris d'alarme, s'est accompagné de l'absence de volonté réelle de contrôler ce secteur d'activité et d'entamer ainsi un réel processus de reconstitution du stock de thons rouges.

Dans le présent rapport, qui brosse un tableau peu optimiste mais réaliste de la situation, les différentes sources d'information existantes sur la pêche en Méditerranée et les activités qui y sont liées sont passées en revue. Nos analyses concluent sur quelques "lignes de force" :

- Les captures de thon rouge dans l'Atlantique Est et en Méditerranée ont probablement été supérieures à 41 000 tonnes en 2004 et à 44 000 tonnes en 2005. Pour 2005, cela représente 12 000 t (37.5 %) de plus que le total des captures autorisées qui était de 32 000 t.
- Ces captures illégales proviennent quasiment exclusivement de Méditerranée.
- La plupart des armements cachent ou falsifient leurs chiffres.
- Les importants volumes de poissons nécessaires pour nourrir et engraisser les thons sont aussi un sujet d'inquiétude car :
 - Ils représentent un facteur incitant à la surpêche en Méditerranée et ailleurs
 - Ils constituent un risque potentiel de contamination accidentelle via le poisson fourrage (un accident de ce type a été signalé dans une ferme d'engraissement australienne).
- Des subventions publiques importantes (près de 34 millions de dollars depuis 1997 dans le cas de l'Union Européenne), ajoutées aux investissements japonais et australiens, ont eu rôle déterminant dans la surpêche du thon rouge.
- Une poignée d'investisseurs contrôle actuellement ce qui était auparavant une ressource commune partagée par l'ensemble des populations qui vivent de la pêche sur le pourtour méditerranéen.

En résumé, l'extinction du thon rouge, au-delà d'un scénario catastrophe simpliste, est devenue une hypothèse plus que crédible, une issue tout aussi probable que logique et implacable. Au vu de la situation actuelle, Greenpeace propose la mise en œuvre rapide et énergique de mesures drastiques pour sauver le thon rouge.

Plutôt que de permettre de continuer la traque du thon sur ses frayères et nurseries pour alimenter des fermes d'engraissement, il est urgent de placer ces zones sous protection en créant des réserves marines qui offriraient un abri pour les espèces migrantes lors de ces périodes cruciales de leur cycle de vie.

L'inefficacité globale des contrôles de la pêche, les activités liées à l'engraissement, ainsi que le développement de la pêche pirate dans la région, montrent clairement que des mesures draconiennes de contrôle de la pêche et de l'engraissement sont absolument nécessaires, notamment :

- La mise en place d'un plan de surveillance strict mené par une autorité totalement indépendante.
- L'obligation pour les pêcheurs de livrer, à échéances régulières, des informations précises et exactes à l'ICCAT sur la pêche et l'élevage afin de permettre un "pilotage à vue" à très court terme des campagnes.
- L'adoption d'un plan de restauration à long terme qui reposerait sur un TAC (Total Autorisé de Captures) basé sur **l'application rigoureuse du principe de précaution**.
- La mise en place d'une taille minimale qui corresponde **réellement** à la maturité sexuelle des poissons.

Seule l'adoption rapide et conjointe de ces mesures est susceptible de permettre au thon rouge de Méditerranée d'échapper à l'extinction. En revanche, laisser se perpétuer la pêche pirate et le développement anarchique de l'engraissement reviendrait à moyen voire court terme à priver la Méditerranée de ce trésor.

En effet, en perdant le thon rouge, elle perdrait bien plus qu'une ressource économique ; le thon rouge a valeur de symbole, historique, culturel et social sur l'ensemble du bassin méditerranéen.



LE THON ROUGE DU NORD

On distingue 3 stocks de thon rouge :

- Le stock de l'Océan Indien
- Celui de l'Océan Pacifique
- Celui de l'Océan Atlantique

Ce dernier se subdivise en deux "branches" :

- Le stock Ouest- atlantique
- Le stock Est- atlantique

Le thon rouge de Méditerranée appartient au stock Est-atlantique.

Le thon rouge (*Thunnus thynnus*) est un poisson de grande taille (jusqu'à environ 3 mètres et 700 kg en théorie) dont l'espérance de vie théorique est de 20 ans. Il est rapide (capable de pointes de vitesse à plus de 70 Km/h) et peut migrer sur de longues distances (plusieurs milliers de kilomètres) afin de se reproduire ou de suivre les bancs de poissons fourrage dont il se repaît.

C'est un poisson à sang chaud qui absorbe en grandes quantités (jusqu'à 10% de sa propre masse) de petits poissons comme les anchois, les calamars et autres espèces. Poisson de haute mer que l'on trouve aussi parfois près des côtes, le thon rouge s'adapte à une large gamme de températures d'eau. Il se rassemble par classe de taille, parfois avec d'autres espèces.

On ne connaît que deux zones de reproduction pour le thon rouge du nord : le Golfe du Mexique et la Méditerranée. Les thons adultes^A se rassemblent dans ces zones pendant la saison de reproduction, qui va de la mi-avril à la mi-juin dans le Golfe du Mexique, et de la fin mai à la fin juin en Méditerranée.

Après la période de reproduction, il semble qu'une partie des adultes regagne l'Atlantique en quête de nourriture tandis que l'autre reste en Méditerranée.

Dans une carte résultant de la compilation des documents publiés par l'ICCAT³ et Qinetiq⁴ apparaissent très nettement deux zones principales de reproduction :

- La première englobe les îles Baléares
- Et la seconde s'étend du flanc ouest de la botte italienne à la Sardaigne en passant par la côte nord de la Sicile.

Les stocks de l'Atlantique (est et ouest)

Le thon ignore bien sûr les frontières. Il peut être pêché aussi bien en haute mer que dans les eaux côtières. Quelles que soient les décisions prises pour réguler son exploitation, elles doivent donc l'être au niveau international.

L'ICCAT a été créée par l'ONU dans ce but. Chargée de la préservation du thon et d'espèces apparentées au thon dans l'océan Atlantique et dans les mers avoisinantes, l'ICCAT comprend 41 pays-membres plus l'Union Européenne.

Le thon rouge se répartit sur les deux façades de l'Océan Atlantique. Afin de fixer des cadres à la pêche, on a estimé, il y a 25 ans, que deux sous-populations différentes de thons rouges cohabitaient dans l'Atlantique Nord : le stock de l'ouest et celui de l'est. Ces deux unités de gestion définies par l'ICCAT font l'objet d'estimations et de mesures de régulation bien distinctes. Néanmoins, tous les experts savent que la ligne qui sépare les deux stocks (arbitrairement fixée sur le 45° parallèle) est politique et non pas biologique^B.

A Les thons sont en âge de se reproduire vers 5 ou 8 ans.

B En fait, on sait que certains thons entreprennent des migrations d'un océan à l'autre et qu'il y a de plus en plus d'indices (relevés en suivant les populations) qui montrent que les deux populations de thons se mélangent parfois. Certains experts pensent que ces migrations rendent peu judicieuse la gestion séparée des 2 stocks.

Les bateaux qui travaillent le thon rouge de l'Atlantique sillonnent l'Atlantique nord, du Golfe du Mexique à Terre-Neuve à l'ouest, des Canaries au sud de l'Islande à l'est, et sur tout le bassin méditerranéen. Au cours des dernières années, la pêche s'est aussi développée rapidement sur une zone de concentration de poissons récemment découverte dans le nord de l'Atlantique central.

Que ce soit à l'est ou à l'ouest, le système de gestion actuel de l'ICCAT ne suffit pas, loin s'en faut, à remplir sa principale mission : l'exploitation durable de la population de thons rouges du nord. Bien au contraire. En fait, les deux stocks sont dans une situation plus que préoccupante, ce qui menace la viabilité de la pêche la plus importante de la Méditerranée.

Le stock de l'ouest : pas de rétablissement en perspective

Les principaux pays qui pêchent le thon rouge dans l'ouest de l'Atlantique sont les Etats-Unis (899 tonnes in 2004), le Canada (537 tonnes) et le Japon (396 tonnes)⁵.

Dans les années 1970, un déclin important a été observé, et en 1997 le nombre total des reproducteurs ne représentait plus que 14 à 17% de ce qu'il devait être en 1975. L'état catastrophique du stock ouest a forcé l'ICCAT à adopter un "programme de restauration" en 1998. L'objectif, que l'on ne peut décemment pas qualifier d'ambitieux, était de restaurer le stock en 2018. À ce manque d'ambition a bien évidemment correspondu un manque de moyens. Les mesures adoptées dans le cadre de ce plan n'ont pas été suffisantes et le stock ne s'est pas restauré, même si, en 1998, c'est-à-dire trop tardivement, les quotas de capture ont été revus à la baisse.

La dernière évaluation de la population de thons remonte à 2002. Selon les scientifiques, "les résultats montrent que le stock de reproducteurs (SSB) a diminué", et que "la possibilité de restaurer la population n'est pas évidente". Aucun résultat aux termes d'un "programme de restauration" sur huit années consécutives.

En 2002 également, l'ICCAT a mis en place un TAC de 2 700 tonnes pour 2003⁶. Les données de captures sur les années suivantes ont mis en lumière l'extrême gravité de la situation :

- 2 191 tonnes⁷ en 2003
- 2 000 tonnes en 2004

En d'autres termes, les quotas accordés n'ont même pas été atteints. L'échec du "programme de restauration" de l'ICCAT est patent, ce qui laisse redouter le pire pour le stock méditerranéen.

Stock méditerranéen : le royaume de la surexploitation et de la tricherie

Pour situer l'exploitation de ce stock et localiser les grands acteurs de la pêche, voici comment se subdivise le quota quadri-annuel de 32 000 tonnes accordé en 2003 par l'ICCAT^{8,9}.

Les principaux états membres de l'UE bénéficiaires de ces quotas sont les suivants :

- France: 6 000 tonnes
- Espagne: 6 000 tonnes
- Italie: 4 500 tonnes

Ces quelques chiffres montrent à quel point cette pêche est concentrée entre les mains de quelques investisseurs. Au-delà, ils ne laissent planer aucun doute sur la fraude : Un thonier tout équipé représente un investissement important ; on voit difficilement comment une flottille aussi spécialisée et aussi consommatrice de capital pourrait se contenter d'un quota de 6 000 tonnes...

Historiquement, on a toujours eu des doutes sur l'ampleur des fausses déclarations de captures dans la région^c. Mais plus que jamais, il semble qu'une quantité croissante – plusieurs milliers de tonnes – de thons capturés n'est pas déclarée. Selon les données de l'ICCAT, les principaux pays qui pêchent le thon rouge dans l'Atlantique Nord-Est et en Méditerranée sont la France (qui déclare environ 6 500-7 000 tonnes annuelles de 2002 à 2004), l'Espagne (environ 5 000-6 300 t/an) et l'Italie (environ 4 500-5 000 t/an). La Turquie et la Tunisie ont récemment déclaré environ 2 500 t/an. La Libye ne communique aucune donnée à l'ICCAT.

L'engin de pêche le plus utilisé est la senne tournante^d. Les captures réalisées à l'aide de cette technique sont trois fois plus importantes que celles des palangriers (bateaux qui posent des lignes flottantes ou immergées équipées de plusieurs centaines voire milliers d'hameçons). Un procédé traditionnel, la madrague, qui consiste à placer des filets fixes depuis la côte, est encore utilisé dans certains pays. Ces filets restent en place pendant plusieurs mois et forment des labyrinthes qui interceptent les thons lors de leurs migrations.

Entre 1994 et 1997, le total des prises déclarées était d'environ 45 000-50 000 tonnes/an (par rapport à 21,000 tonnes au cours des 20 années précédentes). De tels niveaux de captures ont amené les scientifiques à exprimer leurs inquiétudes en 1998 sur l'état de la population de thons rouges. Depuis lors, la situation s'est considérablement dégradée.

L'état du stock : La grande inconnue !

La dernière évaluation devait être réalisée en 2002. Cependant, comme les années précédentes, elle a été repoussée en raison du manque de données de qualité. Une fois encore, les scientifiques ont fait référence au "nombre important de poissons de petite taille capturés mais non déclarés" et à "l'augmentation des fausses déclarations au cours des dernières années, surtout depuis 1998"¹⁰. D'autres données de base, par exemple des données sur la taille des poissons, n'étaient pas disponibles^e.

Malgré tout, les scientifiques de l'ICCAT ont détecté une forte surexploitation. On estime que la mortalité par pêche en 2000 était 2.5 fois supérieure au niveau maximal considéré comme acceptable pour un maintien des populations. Ce seuil (Maximum Sustainable Yield), qu'il ne faut pas franchir pour ne pas mettre en danger une espèce, devrait déterminer le niveau de capture autorisé. Ils concluaient alors clairement que "les niveaux de captures actuels ne peuvent être maintenus à long terme"¹¹.

Malgré les inquiétudes exprimées par les scientifiques, les délégués de l'ICCAT n'ont pas tenu compte de leurs avis et ont adopté en 2002 un TAC de 32 000 tonnes pour les années 2003 à 2006¹². Ce quota était 23% plus élevé que le niveau maximum recommandé par les scientifiques^f. Plus de la moitié de ce quota (18 582 t) était attribuée à la Communauté Européenne^g.

Un nouveau recensement devrait être fait en 2006, mais on peut légitimement craindre que la persistance des fausses déclarations ne le rende, encore une fois, impossible.

Il est à noter que dans notre analyse, l'absence ou la mauvaise qualité des données ne doit pas être un paravent permanent à la disposition des décideurs pour ne pas agir. Au contraire, au nom du principe de précaution, l'absence ou la mauvaise qualité des données devrait déclencher des procédures d'urgence, ce qui inciterait vraisemblablement les professionnels à une plus grande "rigueur" dans leurs déclarations.

C Cette hypothèse est illustrée par le fait que certains pays ont récemment revu largement à la hausse les données de captures qu'ils avaient fournies antérieurement. On pourrait penser qu'ils essaient de corriger des erreurs dans leurs rapports passés. En réalité, l'attribution des quotas de pêche par l'ICCAT étant basée sur les antériorités, c'est-à-dire les volumes de captures archivés, les membres de l'ICCAT ont intérêt à afficher des «scores» importants pour obtenir des droits de pêche importants.

D La pêche à la senne consiste à encercler un banc de poissons à l'aide d'un filet dont la longueur peut dépasser 2 Km. Le filet est équipé de flotteurs en partie haute et lesté en partie basse. Une fois les poissons encerclés, le filet est refermé par le fond à l'aide d'un câble coulissant.

E Le conseil scientifique de l'ICCAT reconnaît sans difficulté que les données sur les prises par unité d'effort de pêche et sur la taille ne sont pas disponibles pour certains pays.

LISTE DES MEMBRES DE L'ICCAT :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Barbade (la), Belize, Brésil, Canada, Cap-Vert, Chine, Corée, Côte d'Ivoire, Croatie, États-Unis, France, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée-Équatoriale, Guinée (République de), Honduras, Islande, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Namibie, Nicaragua, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni, Russie, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Syrie, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Union Européenne, Uruguay, Vanuatu et Venezuela.

Pays membres de l'ICCAT possédant des fermes d'engraissement

Tableau 1.

Quotas de thon rouge attribués aux membres de l'ICCAT 2003-2006				
	2003	2004	2005	2006
Algérie	1 500	1 550	1 600	1 700
Chine	74	74	74	74
Croatie	900	935	945	970
Union Européenne	18 582	18 450	18 331	18 301
Islande	30	40	50	60
Japon	2 949	2 930	2 890	2 830
Tunisie	2 503	2 543	2 583	2 625
Libye	1 286	1 300	1 400	1 440
Maroc	3 030	3 078	3 127	3 177
Autres pays	1 146	1 100	1 000	823
TOTAL	32 000	32 000	32 000	32 000

Source: ICCAT Recommendation [02-08]



F "Des analyses suggèrent qu'avec les niveaux actuels de recrutement, un prélèvement de 26 000 tonnes par an, n'est pas viable à long terme". ICCAT Report 2002-2003 (I) – Vol II.

G Il est à noter que si les quotas sont dépassés, l'ICCAT ne peut pas fermer la pêcherie. D'abord, parce que les données sur la taille des captures lui parviennent avec une ou deux années de délai (il n'existe pas de mécanisme pour contrôler les prises en temps réel). En outre, l'ICCAT ne dispose pas des moyens légaux pour faire fermer une pêcherie.

L'ÉLEVAGE DE THONS : CHRONIQUE D'UNE CATASTROPHE ANNONCÉE

Qu'est-ce que "l'élevage" de thons?

Préambule :

Employer le mot "élevage" en parlant du thon constitue à la fois un abus de langage et une inexactitude sur le plan scientifique. En effet, l'élevage suppose ce que les halieutes appellent une "boucle fermée", c'est-à-dire la maîtrise complète de toutes les étapes depuis la reproduction jusqu'à l'abatage, ce qui n'est pas le cas de l'engraissement puisqu'il implique la capture de poissons vivants dans le stock sauvage. Cet abus de langage a contribué à banaliser cette activité en l'assimilant, dans l'imaginaire, à la production de poulets en batterie alors qu'il s'agit de toute autre chose.

L'engraissement de thons s'est développé dans le bassin méditerranéen à la fin des années 1990. Cette activité consiste, à engraisser dans des cages flottantes, placées à proximité des côtes, des thons capturés en mer. Là, ils sont gavés avec du poisson congelé jusqu'à ce que leur poids, leur taille et par là-même leur valeur commerciale, augmentent.

Les thons sont généralement engraisés pendant environ 6-7 mois¹³, mais dans certaines fermes qui prennent en charge des poissons de petite taille, cela peut durer plus longtemps^H. L'abatage des thons se fait généralement en novembre et en décembre, mais cela dépend des accords conclus entre le producteur et l'acheteur.

Les thons doivent être capturés vivants ; c'est donc au moyen de sennes tournantes que les pêcheurs capturent les poissons destinés aux élevages. Les thons sont ensuite transférés en pleine mer dans des cages de transport qui sont remorquées vers les élevages^I. Le remorquage à très faible vitesse (1 ou 2 nœuds) peut prendre plus d'un mois¹⁴.

Le "boom" de l'engraissement

En Méditerranée, l'élevage de thons a commencé à se développer en 1997 en s'inspirant de pratiques norvégiennes et australiennes. Depuis, cette industrie s'est étendue dans toute la région (11 pays actuellement), avec un cadrage réglementaire très peu contraignant. Une poignée de gros investisseurs (moins de 15) tient le secteur et prend toutes les décisions.

Tableau 2.

L'extension de l'élevage de thons en Méditerranée et dans l'Atlantique Est							
1985	1996	2000	2001	2002	2003	2004	2006
Espagne	Espagne	Espagne	Espagne	Espagne	Espagne	Espagne	Espagne
	Croatie	Croatie	Croatie	Croatie	Croatie	Croatie	Croatie
		Malte	Malte	Malte	Malte	Malte	Malte
			Italie	Italie	Italie	Italie	Italie
				Turquie	Turquie	Turquie	Turquie
					Chypre	Chypre	Chypre
					Libye	Libye	Libye
						Grèce	Grèce
						Liban?	Tunisie
							Maroc
							Portugal
							Liban?

Source: Lovatelli¹⁵, A. 2005. & ICCAT¹⁶

H La Croatie remplit la plupart de ses cages avec des thons de petite taille allant de 8 à 25 kg par individu. La période de gavage peut durer au minimum 4 mois et au maximum 20.

I Un certain pourcentage (inconnu) de poissons meurent lors des opérations de senne. Cette mortalité augmente avec la vitesse de remorquage.

Un tel développement est difficilement explicable de manière rationnelle si l'on prend en compte la totale dépendance de l'engraissement par rapport à la pêche du thon et des quotas qui sont censés l'encadrer. Cette pêche est régulièrement, depuis plus de 10 ans, la cible des scientifiques et des ONG qui ne cessent d'alerter sur les risques liés à des niveaux de capture trop élevés. Les étroites interactions qui lient la pêche, le remorquage et l'engraissement constituent un édifice qui pourrait être fragilisé par le niveau actuel des captures. Après avoir longtemps tergiversé, et constatant l'absence de données fiables sur l'élevage de thons, l'ICCAT a décidé en 2003 que les pays devraient déclarer leurs capacités d'élevage autorisées¹⁷.

Tableau 3.

Capacités d'élevage déclarées en Méditerranée		
Pays	Nombre d'élevages	Capacité d'élevage (tonnes)
Chypre	3	3 000
Espagne	14	11 852
Grèce	1	1 000
Italie	9	5 800
Malte	7	9 650
Portugal	1	500
Croatie	5	5 350
Libye	1	1 000
Maroc	1	1 000
Tunisie	4	2 400
Turquie	12	9 460
TOTAL	58	51 012

Source: ICCAT¹⁶, mise à jour le 11 mai 2006

Cependant, on peut sans aucun risque de se tromper, affirmer que ces déclarations ne reflètent pas les capacités d'élevage réelles. Toute la difficulté, ici comme en matière de pêche, consiste à évaluer l'ampleur des sous-déclarations et la capacité des cages clandestines.

La Libye, par exemple, n'a déclaré qu'une seule installation en 2006 alors qu'il est de notoriété publique qu'elle s'intéresse de très près à cette activité depuis de nombreuses années. De plus, les experts ont noté que l'Algérie, la Syrie, Israël et le Liban pourraient augmenter soit leur capacité d'élevage soit leur volume de captures¹⁸. Hormis pour l'Algérie et la Syrie, ces pays ne sont pas membres de l'ICCAT. Bien que le Liban n'ait fourni aucune donnée officielle, plusieurs sources indiquent qu'un élevage aurait été mis en production en 2004.

Mentionnons également qu'en 2005 une demande de création de ferme déposée en France à Port-Vendres a rencontré une vive opposition¹⁹ de la part d'une partie de la population locale ainsi que du tissu associatif. Actuellement (printemps 2006) plusieurs autres projets sont "dans les cartons" sur le littoral méditerranéen français et se heurtent à une vive opposition de la part du monde associatif local. Pour autant, les promoteurs de ces projets ne désarment pas et font jouer des appuis politiques pour "passer en force". On peut également mentionner, depuis 2002 l'émergence de plusieurs avant-projets en polynésie française concernant le thon obèse.

La capacité totale d'élevage déclarée (51 000 tonnes) – qui ne tient pas compte des élevages non déclarés à l'ICCAT – constitue une incitation évidente à la capture illégale dans cette zone puisque le TAC ne dépasse pas 32 000 t. En fait, comme l'a noté la FAO, "depuis 1996, le pourcentage de thons utilisés pour l'élevage n'a cessé d'augmenter, si bien qu'actuellement la plupart des thons capturés dans la Méditerranée est utilisé pour l'élevage"²⁰.

À retenir :

- D'importants investissements vont dans l'élevage de thon. Il serait naïf de croire que ces investissements sont lancés pour créer de la surcapacité de production ;
- Les capacités d'élevage déclarées dépassent de presque 60% le Total Autorisé de Captures accordé par l'ICCAT ;
- Les capacités d'élevage déclarées dépassent de plus de 25 000 tonnes les niveaux de captures recommandés par les scientifiques de l'ICCAT²¹.

La production de thons d'élevage

Le nombre réel de thons élevés dans la Méditerranée reste inconnu et on doit l'estimer en recoupant des sources et des calculs divers, avec le risque d'erreur inhérent à cet exercice. La FAO a tenté d'améliorer la fiabilité des informations sur cette activité en menant des enquêtes auprès de différents pays. Ces rapports montrent clairement qu'il existe des écarts importants dans les données, y compris dans les données de base. La FAO note par exemple que l'on ne dispose que de "peu d'information en ce qui concerne le volume de thons rouges mis dans les cages"²².

Afin de faire diminuer les captures illégales ou non déclarées, toutes les parties contractantes de l'ICCAT qui importent du thon rouge doivent exiger que le thon qui entre sur leur marché soit accompagné d'un certificat intitulé Bluefin Tuna Statistical Document (BFSD), validé par les autorités du pays exportateur²³. Le document, en vigueur depuis 1993, doit impérativement mentionner la zone de capture, le pavillon du bateau de pêche, la quantité et le type de produit, le port de départ etc.

Deux fois par an, les pays importateurs doivent déclarer à l'ICCAT un résumé de leurs importations basé sur les BFSD qu'ils ont reçus. Tout pays qui re-exporte des thons rouges doit joindre le BFSD original reçu lors de l'importation, ainsi que le document de re-exportation. Malgré son caractère obligatoire, plusieurs pays, y compris des pays de l'Union Européenne²⁴, ont refusé d'appliquer cette procédure et n'ont pas remis les BFSD à l'ICCAT.

Les rapports nationaux remis par le Japon, principal marché du thon, sont une source importante pour répondre à cette question. Le rapport 2005 indique : "Les importations japonaises de thon rouge de Méditerranée sont en augmentation. Parmi ces importations, la proportion de thon d'élevage augmente considérablement, signe que les fermes d'élevage sont en constant développement dans les pays méditerranéens".

Le Tableau 4 met en corrélation les estimations de la société Advanced Tuna Ranching Technologies SL (ATRT)^J avec les données d'importation japonaises.

Tableau 4.

Production de thon rouge d'élevage en Méditerranée : estimations ATRT et déclarations japonaises.		
Année	Estimé par ATRT	Importations Japonaises
	Tonnes	Tonnes
2002	11 500	14 558
2003	25 400	16 553
2004	25 130	21 395
2005	28 450	17 301*
Total	90 480	52 506
TOTAL	58	51 012

* Premier semestre uniquement / Sources: Matsumoto T. 200525

J Advanced Tuna-Ranching Technologies SL (ATRT) est une entreprise de conseil en élevage basée en Espagne. Elle édite des rapports signés par l'Unité de surveillance de l'engraissement de thons^J. Ces rapports sont basés sur des données fournies par le secteur de l'élevage de thons et/ou des observations directes. Les études d'ATRT regorgent d'informations exclusives et constituent une source inestimable de preuves qui seraient difficiles à rassembler pour un observateur extérieur au secteur.

La différence entre les importations japonaises et les estimations de ATRT est très importante et pourrait approcher la quantité de thons vendus par le biais d'autres réseaux commerciaux non déclarés sur les bordereaux BFSD^K.

Toutefois, on ne peut manquer de remarquer que les déclarations japonaises, basées sur les certificats :

- Sont équivalentes à la capacité d'engraissement déclarée (51 000 tonnes),
- Dépassent de plus de 20 000 tonnes le TAC accordé par l'ICCAT pour la Méditerranée.

Plusieurs milliers de tonnes de thons pourraient être capturés et engraisés en dehors du système de gestion actuellement en place, ce qui correspond à des activités de pêche illégales ou non déclarées.

Un cauchemar pour les scientifiques

La grande difficulté à laquelle sont confrontés les scientifiques est le manque de données fiables, qu'il s'agisse du nombre total de captures ou de paramètres de base, comme la taille des captures, le lieu ou l'engin de pêche utilisé.

Le développement des élevages de thons est venu accentuer le flou qui entoure cette pêcherie, comme l'ont reconnu à plusieurs reprises les scientifiques ainsi que l'ICCAT. En 2002, le recensement n'a pas été possible. D'après le propre Comité Scientifique de l'ICCAT, "le recensement s'est fait en n'utilisant que des captures déclarées au cours de l'année 2000, en raison du manque de données pour l'année 2001", et "on a noté que la pratique de l'engraissement des thons est devenue très importante en Méditerranée si bien que cela a probablement conduit à la détérioration de la collecte des statistiques de captures". L'ICCAT note que "l'ensemble du Comité a reconnu que l'élevage de thons rouges en Méditerranée a considérablement affecté la collecte des données, en particulier les données concernant la taille, et, par conséquent, la qualité de l'estimation de la population"²⁶.

Le facteur "inconnu" comprend notamment des données fondamentales en matières de gestion telles que :

- L'échantillonnage par tailles;
- Les lieux et dates de pêche;
- Le nombre de poissons morts durant le transport et au cours des opérations de transfert;
- La prise de poids pendant l'engraissement.

Toutes ces lacunes générées et exploitées par le secteur thonier font que l'on ne peut pas parler de "gestion" du stock, comme on peut le faire par exemple à propos du flétan d'Alaska qui, alors qu'il était au bord de l'extinction, a bénéficié d'un plan drastique de reconstitution. Cette pêcherie est devenue à la fois la plus rentable et la plus durable sur le continent nord américain.

^K Même si le thon est exporté vers d'autres pays, la différence est trop importante, puisque le Japon est de loin le principal marché pour le thon rouge d'élevage engraisé en Méditerranée.

^L Certains pays signalent seulement 1 à 2% de perte tandis que d'autres en annoncent 15% (Lleonart J., Majkowski, J., 2005).

Un encouragement implicite à la pêche illégale^M

Le nombre de pays et d'entreprises impliqués dans la pêche et l'élevage de thons, la complexité voire l'opacité des circuits d'investissement et des subventions, et l'ampleur des activités de la filière de l'élevage font que ce secteur est pratiquement impossible à contrôler avec le système de gestion actuellement en vigueur.

Les sociétés propriétaires des élevages, ou leurs filiales, possèdent généralement des bateaux de pêche et des remorqueurs et il arrive que les bateaux changent de pavillon suite à des "ventes" plus ou moins fictives pour accéder à des zones de pêches (cas de certains bateaux français sur les "eaux territoriales" libyennes).

L'engraissement s'inscrit dans un contexte multinational :

- Le pays dans lequel le bateau de pêche est immatriculé ;
- Celui dans lequel le remorqueur est immatriculé ;
- Celui dans lequel la ferme d'élevage est installée.

Ce contexte - outre le fait que la mer est un vaste no man's land dans lequel personne n'est en mesure de savoir vraiment ce qu'il se passe en temps réel - permet toutes les "acrobaties" possibles et imaginables : transfert de cargaison, incursion de cargos-surgélateurs chargés d'"exfiltrer" du poisson des eaux méditerranéennes...

Par exemple, au large des côtes libyennes, des bateaux français peuvent pêcher avec des bateaux "ré-immatriculés" en Libye, leurs prises sont transférées dans une cage tractée par un remorqueur battant pavillon espagnol qui fournit du thon aux élevages de Malte. Si on ajoute à cela l'existence de liens complexes entre les différents acteurs du secteur, on voit très nettement que tout a été fait pour mettre en échec toute tentative de traçabilité.



LA PÊCHE PIRATE

L'élevage du thon dépend directement de son approvisionnement en poissons vivants, donc de la pêche à la senne tournante. Or l'augmentation des exportations de thon méditerranéen ne correspond pas aux prises déclarées par les pêcheurs qui utilisent des sennes tournantes (la seule technique qui permet d'alimenter les fermes en thons vivants). Selon leurs déclarations, les prises diminuent.

On peut donc sérieusement émettre l'hypothèse selon laquelle la pêche illégale augmente en lien direct avec le développement des élevages de thon.

Les prises réelles de thon en Méditerranée sont clairement supérieures à ce qui est déclaré à l'ICCAT. De plus, les quotas eux-mêmes sont supérieurs aux niveaux recommandés par les scientifiques de cette commission. Que penser de cette manière de gérer la pêche ?

L'élevage du thon est particulièrement bien structuré et organisé. Il porte une lourde responsabilité dans la surexploitation et le pillage d'une des ressources les plus précieuses de la Méditerranée. Cette pêche illégale organisée s'apparente à de la pêche pirate.

Tous les pays dans lesquels est pratiqué l'élevage importent du thon rouge capturé par d'autres pays pour alimenter leurs fermes^N. Plusieurs pays qui capturent du thon – à l'exception de Chypre, Malte et la France – sont aussi impliqués dans le remorquage^O.

Note : comment lire ce tableau ?

Exemple : la présence de Croatie, à l'intersection entre Algérie et Croatie signifie que :

- La Croatie déclare avoir importé depuis l'Algérie;
- L'Algérie n'a pas déclaré d'exportations vers la Croatie.

En conséquence, seules les cases dans lesquelles sont inscrits deux pays correspondent à des cas dans lesquels les déclarations de destination du pays exportateur coïncident avec les déclarations d'origine du pays importateur. Par exemple, Chypre et la France déclarent tous deux que les bateaux français fournissent du poisson destiné aux élevages de Chypre.

Tableau 5.

		Déclarations à l'ICCAT sur les échanges en amont de l'élevage ^O										
		Pays importateurs										
		Algérie	Croatie	Chypre	Espagne	France	Grèce	Italie	Libye	Malte	Tunisie	Turquie
Pays exportateur	Algérie		Croatie									
	Croatie											
	Chypre											
	Espagne											
	France		Croatie	Chypre	France		Grèce		Italie	France		
	Grèce						Grèce					
	Italie		Croatie		Italie			Italie		Italie		
	Libye								Malte			
	Malte								Libye	Malte		Turquie
	Tunisie		Malte		Malte				Malte	Malte		
	Turquie											Turquie

Source: Leonart J., Majkowski, J., 2005. Summary report on bluefin tuna capture fishing for farming/fattening in the Mediterranean. FAO Fisheries Report No. 779. Rome.

^N Le commerce en amont de l'élevage regroupe les activités commerciales effectuées avant que l'élevage lui-même ne commence. Il implique le pays du pavillon du bateau, le pays du bateau remorqueur et le pays dans lequel la ferme à thons est située. Il existe également un commerce en aval de l'élevage : du pays où l'élevage est situé à un troisième.

^O Le Tableau 5 fait état des pays ayant fourni des données à l'ICCAT. Les pays pêcheurs doivent signaler vers quels pays leurs bateaux de pêche exportent du thon destiné à l'engraissement. Parallèlement les pays éleveurs doivent signaler de quels pays pêcheurs ils importent leurs thons. C'est le nom du pays ayant signalé l'échange qui apparaît dans le tableau.

À noter :

- Que Malte ne déclare apparemment aucune destination pour ses exportations.
 - Que la Croatie semble être la destination la plus commune des captures de thons vivants.
- On le voit, les autorités concernées fournissent des informations contradictoires, incomplètes voire fantaisistes sur les opérations qui ont lieu en amont de l'élevage, comme l'indique le tableau. Les informations fournies par les pays importateurs et exportateurs ne correspondent que dans quatre cas.
- En revanche, la Libye et la Tunisie n'ont pas déclaré avoir fourni du poisson à la Turquie^P. La Croatie, Chypre, la Grèce, l'Italie et l'Espagne ont tous déclaré élever du thon fourni par des bateaux français, mais la France ne déclare approvisionner que trois de ces pays²⁸.

Trop de pays impliqués et trop peu d'information fiable

La provenance et la destination du thon rouge sont de plus en plus difficiles à "pister". Jusqu'à il y a cinq ans, les fermes espagnoles étaient approvisionnées en thon pêché dans l'ouest de la Méditerranée par des bateaux espagnols et français²⁹. Actuellement, l'Espagne s'approvisionne auprès d'au moins cinq pays, dont la Libye. De même, lorsque l'engraissement a commencé à se développer, des bateaux de pêche locaux approvisionnaient les fermes turques et croates. Ce sont maintenant des bateaux étrangers qui le font^{30,31}.

D'autres pays d'élevage dépendent entièrement de bateaux étrangers pour s'approvisionner. Ainsi, Malte et Chypre déclarent que tous les thons de leurs fermes proviennent de bateaux étrangers : Malte serait approvisionnée par des bateaux italiens et libanais ; Chypre, par des bateaux français ou espagnol qui pêchent dans l'est de la Méditerranée.

Jusqu'en 2001, presque toute la production des élevages était exportée directement. Mais depuis quelques années, certains pays exportent au Japon les poissons conditionnés via des pays tiers (i.e. la Turquie vend au Japon en passant par l'Espagne)³². On a également documenté le cas de poissons exportés en Chine qui étaient en fait destinés au marché japonais.

À retenir :

- Les échanges internationaux en amont de l'élevage sont complexes et les informations dont disposent les sources officielles sont souvent incohérentes ;
- Aujourd'hui plus que jamais, il n'est pas surprenant qu'il soit impossible pour les scientifiques d'évaluer précisément l'état du stock et le volume des captures.

La haute technologie utilisée pour repérer les derniers bancs de thons

Actuellement, plus de 255 senneurs traquent le thon rouge en Méditerranée. La France, l'Italie, la Croatie et la Turquie ont chacune plus de 20 bateaux³³.

Les profits rapides tirés de l'élevage de thon ont drainé beaucoup d'argent vers cette pêcherie : de nouveaux bateaux, toujours plus grands, mieux équipés, plus "efficaces", des entrepôts de stockage et même de nouveaux aéroports pour exporter le thon ont été construits. Le repérage des bancs de thons est très important pour les senneurs afin de localiser rapidement les bancs et d'augmenter dans des proportions considérables le rendement des campagnes. Le fait de ne pas passer de temps et de ne pas dépenser de carburant à la recherche du poisson constitue à lui seul un gain de productivité. C'est pourquoi les bateaux les plus efficaces de la Méditerranée sont équipés des systèmes de détection les plus modernes. Mais ce n'est pas tout : presque toutes les sociétés de pêche possèdent ou affrètent de petits avions (i.e. quelques Cessna 337 "Push-Pull" ou Partenavia P68). Pendant la saison de pêche, qui correspond à la période de reproduction, plus de 50 appareils survolent la Méditerranée pour repérer les thons. Ils le font même en juin, alors que la réglementation espagnole l'interdit³⁴.

^P La Turquie n'a pas de quota spécifique de pêche et fait partie des 1100 tonnes attribuées par l'ICCAT aux "autres pays". Cependant la Turquie a signalé à la FAO 3300 tonnes de prises en 2003

Tableau 6.

Les flottilles thonnières méditerranéennes					
Pays	Nombre et type de bateaux	Ports d'attache	Technique de recherche	Zones de pêche	Saison
Croatie	63 senneurs (29 en activité en 2001 et 31 en 2002)		Coopération entre les bateaux et observations visuelles à partir des bateaux	Adriatique	Mars à octobre
France	38 senneurs	Golfe du Lion	Recherches aériennes et coopération entre les bateaux, y compris avec les espagnols	Méditerranée	Mai à octobre
Grèce	1 senneur autorisé sur le thon 1 cargo autorisé pour le transport 2 remorqueurs autorisés	Neapoli, Veion et Le Pirée			
Italie	87 senneurs (en 2001 et en 2002)		Pas de repérage aérien. Coopération entre les bateaux possible, mais non attestée.	Méditerranée	Mars à Octobre
Libye	5 senneurs	Tripoli	Coopération entre les bateaux	Eaux libyennes	Été
Malte	Les bateaux utilisés pour le transport du thon comprennent des bateaux de transport commercial, chalutiers et des bateaux de pêche polyvalents	La Vallette		Mer Ionienne	27/04 > 15/07
Maroc	200 bateaux artisanaux pour le transport. Plusieurs senneurs				Pêche à la ligne: Juin à Sept. Madrague: Juin à Octobre.
Espagne	6 senneurs (38 m de longueur)	L'Ametlla de Mar (Tarragona)	Repérage aérien et coopération entre les bateaux	Région espagnole de Levante (Baléares, Murcia et Tarragona): 37°-42° N/Coast 0.4° E	Avril à Octobre
Turquie	Plus de 100 senneurs dont plus de 32 m : 28 en 2002 et 50 en 2003.	Istanbul, Izmir, Trabzon, Bandyрма et Canakkale	Détecteur de poissons, sonar, radar à oiseaux et coopération entre bateaux.	Mediterranean including the Aegean Sea	Méditerranée: 01/05 au 15/07 Mer Égée: 16/08 au 01/05

Source: Lleonart J., Majkowski, J., 200535.

DES CHIFFRES INCOHÉRENTS

Peter Miyake, expert international auprès de l'ICCAT, a mené un travail de recherche important sur le commerce du thon³⁶. Ses recherches sont basées sur différentes sources, notamment sur les importations enregistrées par les douanes japonaises et les tonnages des élevages enregistrés par les Bluefin Tuna Statistical Documents (BTSD). Ses estimations font appel à des modèles de conversion et d'équivalence. Elles donnent une idée de la quantité de poissons réellement capturée pour l'élevage⁹.

Il est intéressant de comparer les déclarations de capture des pays possédant des senneurs avec les estimations des tonnages de thons entrés dans les fermes et exportés au Japon. Là encore, les chiffres ne "collent" pas du tout, puisqu'en 2004, il est entré plus de thon dans les fermes qu'il n'en a été pêché par les senneurs !

Tableau 7.

Prises déclarées et importations des fermes d'enrichissement ³⁶		
Année	Prises déclarées ATL NE + MED	Arrivées dans les fermes
1996	26 344	
1997	25 006	209,7
1998	21 608	1 241,5
1999	15 636	2 730,4
2000	17 342	5 093,4
2001	17 324	6 458,7
2002	18 340	11 505,2
2003	15 260	12 557,4
2004	12 277	16 907,8

Alors que les exportations de thon d'élevage vers le Japon – et donc, les revenus des élevages de thons – augmentent, les prises déclarées par les senneurs diminuent. À cela, il n'y a qu'une explication possible : l'augmentation des prises non déclarées.

Comme les scientifiques l'ont indiqué à maintes reprises (mais qui écoute les scientifiques ?), l'absence de déclaration est un sujet récurrent d'inquiétude depuis 1998. La quasi-totalité des prises non déclarées provient de Méditerranée et non pas de l'Atlantique Est, car les prises y sont négligeables (cf. § "Les stocks atlantiques (est et ouest)").

Sur les captures non déclarées

Deux chiffres troublants :

La France et l'Espagne disposent toutes deux du même quota sur le thon rouge de Méditerranée : 6 000 tonnes.

Pourtant la France dispose de 40 senneurs ultra modernes alors que l'Espagne n'en a que 6, non moins ultra modernes.

Là encore, les chiffres ne "collent" pas :

- Soit les espagnols pêchent 6 fois "mieux" que les français.
- Soit les français utilisent leur capacité de production à hauteur de moins de 15%.
- Soit les français extraient plus (beaucoup plus) que leurs 6 000 tonnes autorisées...

⁹ La masse de thon introduite dans un élevage diffère de celle qui en sort puisque les thons sont nourris durant plusieurs mois et cela rend la surveillance délicate. On considère une hypothétique croissance de 25% de la masse de chair au cours de l'élevage (moins la perte due à la mortalité).

Dès lors que l'on met les chiffres en perspective, les incohérences apparaissent très rapidement. La surpêche et les captures non déclarées se retrouvent partout en arrière-plan des statistiques de la filière, à quelque niveau qu'on les analyse.

Parmi les principaux pays qui utilisent la senne tournante, l'Italie, la France, la Turquie et la Tunisie ont déclaré des prises moins importantes en 2002 ou 2003 qu'en 1997, alors que leur flotte s'est développée à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif.

La France, l'Italie, la Turquie, l'Espagne, la Tunisie et la Croatie sont traditionnellement les principaux pays qui utilisent les sennes tournantes. Hormis l'Espagne et la Croatie, **tous ont déclaré moins de prises que par le passé.**

Au vu de la diminution des prises déclarées et de l'évolution de leur flotte au cours des dernières années, on peut conclure que **la France, l'Italie, la Turquie, la Tunisie et la Libye sont probablement les principaux responsables des fausses déclarations.**

Tableau 8.

Flottille des senneurs méditerranée : Quelques repères	
Algérie	En 2001, un investisseur spécialisé dans la pêche, Union-Pêche, a annoncé le lancement d'un projet de 20 millions de dollars de construction d'une flottille de senneurs pour capturer des thons destinés aux fermes. Ce projet a été annoncé en dépit du faible quota (1 500 t) attribué à l'Algérie depuis seulement 2003. Selon la délégation algérienne à l'ICCAT, 19 senneurs étaient déjà opérationnels en 2003.
Croatie	Le nombre de senneurs pour la pêche au thon est passé de 19 en 1999 à 31 en 2002. Les prises concernent surtout des jeunes poissons dont la taille moyenne a beaucoup diminué au cours des dernières années (de 24,2 kg en moyenne en 1999 à seulement 8,2 kg en 2002). Les élevages croates s'approvisionnent surtout en petits thons dont le poids moyen va de 8 à 25kg/poisson.
Chypre	En 2003, 33 bateaux de pêches polyvalents ont eu une autorisation de pêcher dont 14 destinés à la pêche au thon.
France	La France est actuellement le plus gros fournisseur de thons vivants pour les fermes de la Méditerranée (surtout pour les fermes espagnoles) avec une flotte industrielle de 40 senneurs basée dans le Golfe du Lion. Au cours des dernières années, les bateaux français ont étendu leurs activités au sud de Malte, ainsi que dans les eaux libyennes et chypriotes. Plusieurs bateaux français battent pavillon libyen.
Grèce	Le Ministère grec de l'Agriculture a déclaré que dans le contexte d'un plan de lancement d'activités d'élevage de thons, des autorisations seraient délivrées à des bateaux grecs pour capturer et transporter le thon rouge.
Italie	72 senneurs sont enregistrés pour capturer du thon rouge en Méditerranée. Selon des statistiques officielles, 86% des prises étaient destinées aux élevages en 2002. Le quota italien est réparti entre ces bateaux. Mais la capacité de capture de la plupart de ces bateaux est bien supérieure au quota individuel de chaque bateau.
Libye	En 2003, un bateau industriel à pavillon français, d'une capacité de plusieurs milliers de tonnes par an, opérait dans les eaux libyennes en vertu d'un accord conclu entre l'UE et la Libye. Les prises de ce bateau étaient censées être incluses dans le quota accordé à la Libye par l'ICCAT qui n'était que de 1 286 t (moins de la moitié de la capacité totale de ce seul bateau).
Espagne	L'Espagne a 6 senneurs basés en Méditerranée. 70% des captures sont destinées aux fermes.
Tunisie	En 2003, 53 senneurs opéraient sur les côtes tunisiennes. Cette flotte assure 96% du total des captures tunisiennes. Au cours des dernières années, la plupart des prises tunisiennes étaient remorquées vers les fermes d'Espagne. Les premières fermes tunisiennes sont apparues en 2003.
Turquie	La capacité de pêche a plus que doublé en un an, passant de 28 senneurs en 2002 à 50 en 2003; les 22 nouveaux bateaux sont évidemment plus "efficaces" que les anciens auxquels ils viennent s'ajouter. Les captures de thon rouge en 2002 ont été de 2 300 t, dont 1 400 ont été transférées aux fermes. Il faut noter que la Turquie n'est membre de l'ICCAT que depuis août 2003 et qu'elle ne dispose pas de quota pour toute la période 2003-2006.

Sources: WWF et ICCAT

Dans de nombreux cas, les flottilles de senneurs se sont développées conjointement à l'augmentation de la capacité des élevages. Le Tableau 8 illustre le développement de la flottille de senneurs, alors même que les scientifiques ne cessent d'alerter sur la pression excessive qui s'exerce sur le stock de thons rouges. L'augmentation de la capacité de pêche et les "progrès" technologiques ont encore exacerbé (comme s'il en était encore besoin...) les difficultés auxquelles il est confronté.

Des cargos blanchisseurs ?

Le remorqueur utilisé pour transporter le thon entre les zones de captures et les fermes peut mettre plusieurs jours pour arriver sur la zone de pêche si bien qu'en attendant, le thon peut rester dans les filets pendant des heures ou des jours. Lors de ces transferts entre les sennes et les cages d'engraissement, environ 10% des thons meurent. On pense qu'une partie importante de ces poissons morts (qui ne sont donc pas utilisés par les fermes d'engraissement) est transférée directement sur des cargos-surgélateurs pour être écoulée sur le marché sans aucune déclaration. Ces transbordements se font en pleine mer à l'abri des regards des observateurs.

Toutefois, le rapport d'ATRT émet des doutes sur les réelles activités de ces cargos et suggère même que les entreprises de commerce du thon cherchent à "blanchir" leurs prises illégales par le biais de Pays en Développement. Le circuit est décrit comme suit :
"la plupart du thon rouge illégal de Méditerranée entre au Japon grâce à des inspecteurs corrompus en poste dans des pays en développement comme la Chine et l'Asie du Sud-Est où le thon est conditionné, emballé et envoyé sous une autre dénomination comme par exemple "sashimi congelé au thon, prêt à l'emploi"³⁷.

L'activité de ces cargos est un sujet d'inquiétude car c'est l'une des manières dont les prises illégales sont "blanchies" à travers le monde. Ces problèmes ne sont pas nouveaux pour l'ICCAT. En 2004, le gouvernement japonais lui a présenté un rapport sur le suivi de deux cargos^R qui avaient des activités de "blanchiment" de prises illégales.

Les informations rapportées par le gouvernement japonais suggèrent que près de 18 000 tonnes de thons capturés illégalement en Atlantique pourraient avoir été blanchies de cette manière en 2003. Ces 18 000 tonnes existent bel et bien mais elles n'ont été déclarées nulle part. Cela pourrait représenter près de 21% des 85 000 tonnes de thons déclarées dans l'Atlantique en 2003. Il n'y a aucune raison de penser que l'activité de ces cargos qui transportent le thon capturé en Méditerranée ne pose pas les mêmes problèmes en terme de contrôle.

Comme le préconise le rapport japonais, les parties impliquées devraient "travailler ensemble pour s'assurer de l'application des mesures de protection et de gestion du thon. Pour mettre fin au "blanchiment" des prises illégales par le biais du transbordement d'un bateau à l'autre, l'ICCAT devrait prendre des mesures pour contrôler et réguler le transbordement"³⁸.

Où se situe la réalité ?

Comme en témoigne cet "aveu" publié dans un de ses documents, l'ICCAT est parfaitement informée des écarts entre les déclarations et la réalité :

"Les prises déclarées en 2004 s'élevaient à 26 961 tonnes, mais ce chiffre est sous-estimé. Un nombre important de prises non déclarées avait initialement été repéré par le Bluefin Tuna Statistical Document program (BTSD). Malheureusement, le Comité ne pense plus que ce système constitue une base de données adéquate pour estimer le total des prises non déclarées car :

- Le marché du "sashimi" s'est développé au-delà des frontières du Japon.
- Tous les pays n'adhèrent pas au programme BTSD³⁹."

R Le "Lung Yuin" et le "Suruga No1" ont été accusés par le Japon de "blanchir" le thon provenant de la pêche pirate. Ces deux navires ont récupéré du thon de 50 palangriers de l'Atlantique et ont été inspectés au port de Shimizu (Japon). Le Lung Yuin transportait la pêche de 25 palangriers taiwanais et de 3 immatriculés au Vanuatu. Il est apparu que les 28 bateaux avaient fourni de fausses informations aux autorités japonaises : Faux noms, fausses zones de pêche... La même chose s'est produite avec le Suruga No1. Dans ce dernier cas, il a aussi été prouvé que le thon qu'il transportait, signalé comme ayant été pêché dans l'océan Indien, provenait en réalité de l'Atlantique. Le Japon a également signalé qu'il ne s'agissait pas d'activités isolées mais que le phénomène était généralisé.

Le tableau 9 synthétise certaines des informations qui vont ensuite être utilisées pour estimer les prises réelles dans cette zone.

Tableau 9.

Volume de thon rouge fourni aux fermes et captures d'une sélection de bateaux (tonnes)				
Année	Estimation des livraisons aux fermes ¹	Prises déclarées par les senneurs	Prises déclarées par les senneurs en Atlantique	Total des prises déclarées²
2002	11 500	18 340	884	33 111
2003	25 400	15 260	490	29 791
2004	25 130	12 277	1 078	26 961
2005 ³	28 450	-	-	-

1 Selon ATRT, 2005;

2 Tous engins confondus dont la senne

3 La plupart des données 2005 ne sont pas encore disponibles.

Sources: ATRT et ICCAT

On peut estimer le niveau réel des captures en partant :

1. De l'estimation par ATRT du volume de thons livrés aux fermes ;
2. D'une estimation du volume de thons qui ne sont pas utilisés pour approvisionner les fermes (thon pêché à l'aide d'un autre engin de pêche ou en Atlantique)

Tableau 10.

Estimation du tonnage "réel" de thons capturés en 2004 et en 2005		
	2004	2005
Estimation du volume de thons livrés aux fermes ¹	25 130	28 450
Captures déclarées par les senneurs sur l'est- Atlantique ²	1 510	1 510 ³
Captures hors senne tournante	14 683	14 683 ³
TOTAL	41 323	44 643

1, 2 Voir tableau 8

3. Les données de 2004 sont utilisées car aucune donnée n'est actuellement (mai 2006) disponible pour 2005

Sources: ATRT, ICCAT et Lovatelli, 2005.

LES MULTIPLES IMPACTS DE L'ENGRAISSEMENT

Pendant leur période d'engraissement, les thons sont nourris généralement 6 jours par semaine. Le volume de poissons fourrage nécessaire pour engraisser les thons est, en soi, un sujet d'inquiétude. Le WWF Mediterranean Programme estime que pour la seule année 2004, 225 000 tonnes de petits poissons étaient déversées dans les cages et précise que la plupart du poisson fourrage provient d'Afrique de l'Ouest, de l'Atlantique Nord ou d'Amérique⁴⁰. On peut également mentionner que le marché de cette "matière première" (le poisson fourrage) donne parfois lieu à des dérives en termes de rapports Nord-Sud. Le WWF cite ainsi le cas de la sardinelle (*Sardinella Aurita*) ouest africaine. Lorsque l'abondance de thons sur le marché japonais a fait baisser les profits, les contrats passés entre les éleveurs de thons espagnols et les pêcheurs africains ont été rompus au profit de poisson fourrage moins cher qui venait d'autres pays.

L'apport massif et répété pendant plusieurs mois de poissons pêchés sur toutes les mers du globe pose plusieurs problèmes environnementaux.

Les contaminations

Un large pourcentage de ces espèces utilisées comme nourriture est importé d'autres régions. Le poisson est surgelé "brut de pêche" (sans analyse sanitaire préalable) et constitue une source potentielle de maladies pour les poissons locaux. Dans certains cas, les thons sont nourris presque exclusivement avec du poisson importé. Ainsi, la Turquie importe plus de 95% des poissons utilisés dans ses élevages. Les poissons importés viennent de différentes régions, comme l'Afrique, l'Amérique du Nord ou du Sud et l'Europe du Nord^{41,42}.

Un rapport récent du WWF Mediterranean Programme⁴³ a mis en lumière les risques liés à l'introduction de maladies qui pourraient atteindre la faune locale, comme cela s'est déjà produit en Australie⁵. Des populations importantes de sardines et d'anchois locaux sont menacées. Cela pourrait fortement affecter les pêcheurs locaux. Ce risque est inacceptable. Malgré cela, aucune mesure spécifique n'a été prise en Méditerranée^T.

Le recours massif aux stocks de poissons pélagiques locaux ou non

On n'utilise pas seulement du poisson importé. En effet, certains pays déclarent utiliser des espèces de poissons pélagiques locaux (e.g. sardines). Dans le cas de l'Espagne, des éleveurs de thons ont conclu des accords pour acheter du poisson à des pêcheurs locaux qui protestaient contre les élevages⁴⁴. Là encore on voit comment la perspective de profits importants débouche sur des pratiques plus que discutables : acheter l'opposition des pêcheurs locaux pour la faire taire. Les fermes libyennes s'approvisionnent principalement en poissons locaux pour nourrir leurs thons et n'importent que 30% du poisson fourrage qu'elles consomment⁴⁵.

S En 1995 et en 1998-1999, la population australienne de pilchard (*Sardinops sagax*) a été touchée par deux épisodes de mortalité massive. La cause de ces phénomènes a été trouvée : il s'agit d'un virus herpes (PHV) auparavant inconnu et considéré comme exotique aux sardines australiennes. Un consensus semble indiquer, comme la cause la plus probable de la présence du PHV dans les eaux australiennes, l'introduction dans l'environnement marin de milliers de tonnes de poisson fourrage importé à l'état brut (possiblement contaminé) par l'industrie de l'élevage de thon.

T Il est intéressant de constater que le Danemark a interdit l'usage de tous les poissons fourrage dans l'aquaculture marine. L'Australie – un des pays leader de la production de thons d'élevage – a établi des standards et des restrictions – y compris des interdictions d'importation temporaires – pour prévenir des maladies infectieuses venant des poissons importés. Mais l'efficacité de ces mesures reste sujette à caution.

Plusieurs problèmes sont liés à cette activité.

Surpêche et non-déclarations locales

Il n'est pas rare que les prises qui alimentent les élevages ne passent pas par les marchés locaux – et ne soit donc pas déclarées, échappant ainsi aux plans locaux de gestion de la pêche. Un élevage croate a ainsi consommé en un an 4 500 tonnes d'anchois prélevés, dans le cadre de contrats privés, dans l'Adriatique, une zone où l'espèce a été surexploitée et se rétablit à peine après avoir connu un effondrement des stocks⁴⁶. Dans d'autres cas, les spécialistes des cétacés ont fait part de leurs inquiétudes : en effet, l'augmentation de la demande a entraîné la capture d'espèces non commercialisées auparavant et qui constituent la pitance quotidienne de cétacés. C'est le cas notamment de la sardinelle (*Sardinella aurita*) en mer d'Alboran où l'augmentation rapide de la pêche de cette espèce menace à terme la stabilité d'une des populations de dauphins communs (*Delphinus delphis*) de la Méditerranée⁴⁷, jusqu'à présent intacte.

Davantage de pression sur les zones côtières

En général, les fermes sont situées près des côtes, où elles entrent inévitablement en conflit avec des activités comme la pêche artisanale et le tourisme. Sur l'ensemble du pourtour méditerranéen, les conflits nés du développement de cette activité et de ses nuisances⁴⁸ se multiplient entre :

- Les éleveurs de thons et les thoniers senneurs ;
- et
- Les pêcheurs côtiers, les habitants du littoral, les professionnels du tourisme, les associations de défense de l'environnement et plus généralement les usagers de la bande côtière.

À Malte, l'association "Malta Hotels and Restaurants" (MHRA) s'est ainsi plainte du développement des élevages autour de Malte en raison de la pollution générée par ces installations et de son impact négatif sur le tourisme en particulier pour la plongée sous-marine. En Espagne, les pêcheurs locaux affirment que la diminution de leurs prises est le résultat à la fois de la pollution due aux élevages et de la présence des cages près des côtes, en eaux peu profondes. Les thons sont en effet de grands prédateurs, et ils effraient les bancs de petits poissons pélagiques⁴⁸.

Pendant que les protestations s'élèvent, dans les élevages, on tente de maximiser la production. Mais cela implique des tonnages importants de rejets organiques puisque l'engraissement est une activité peu performante en terme de rendement. Il faut en effet près de 20 kg de petits poissons pour produire seulement un kilogramme de thon⁴⁹.

Cette pollution représente une menace pour les écosystèmes adjacents qui sont parfois des habitats fragiles, comme par exemple les herbiers de posidonie qui se trouvent recouverts d'une couche de déjections susceptible de compromettre la photosynthèse.

La privatisation d'une ressource

Sergui Tudela⁵⁰, expert du bureau méditerranéen du WWF, a très bien montré comment l'élevage de thon se traduit par la privatisation d'une ressource commune et par une compétition inégale entre les bateaux de pêche.

“On assiste, de fait, à la privatisation de l'utilisation d'une ressource et, par conséquent, des bénéfices qui en découlent. Les bénéfices se trouvent maintenant concentrés entre les mains des éleveurs de thon et des pêcheurs industriels qui opèrent à grande échelle. Le thon vivant destiné à être livré aux unités d'engraissement ne peut être fourni que par les senneurs, ce qui signifie que les propriétaires de ces senneurs ont le monopole de la pêche. Cette pêcherie se développe au détriment des autres types de pêche, comme la palangre, la ligne ou la pêche à la canne. Les pêcheurs qui utilisent ces engins ne peuvent même pas espérer concurrencer les flottilles industrielles équipées de technologies modernes dont la capacité de capture est énorme, et qui peuvent sillonner des zones immenses avec des moyens de détection acoustiques et aériens”.

Les propriétaires d'élevages de thon sont en train de devenir les “propriétaires” du thon méditerranéen. Un nouveau pouvoir économique, souvent allié local des entreprises japonaises, a fait irruption sur la scène sociale et économique de la Méditerranée.

Le schéma est simple : c'est l'appropriation d'une ressource commune (le thon) et l'utilisation du domaine public maritime par quelques hommes d'affaires qui constituent un puissant lobby auprès des autorités. La première conséquence de l'application à la pêche (qui reste la seule activité de cueillette) des principes et méthodes importées du monde industriel et financier est que les populations de thons sont exploitées à l'extrême, systématiquement dans une optique de profits maximums à court terme. Tout se passe comme si on avait affaire à des investisseurs venus faire un “coup”, comme on l'a vu dans d'autres secteurs notamment dans les services. Pour forcer le trait, on pourrait comparer la situation à celle que l'on a connue il y a quelques années dans la “net-économie” ; sauf qu'ici nous avons affaire à un stock sauvage déjà très fragilisé.

Les victimes (hormis les populations de thons) sont les pêcheurs traditionnels de la région qui ne sont pas équipés pour fournir les fermes d'engraissement et voient les stocks des autres espèces ciblées tutoyer leur cote d'alerte. La confiscation d'une ressource naturelle commune par une poignée d'opérateurs constitue un facteur important d'injustice sociale.





DES CIRCUITS DE FINANCEMENT RAMIFIÉS À L'EXTRÊME

Aux profits espérés (et affichés dans les "business plans" chers aux banquiers) correspondent des niveaux d'investissements importants. Généralement, ces investissements se caractérisent par des alliances entre des entrepreneurs locaux et des investisseurs étrangers, essentiellement japonais, mais aussi australiens.

Les éleveurs ont bénéficié de subventions publiques importantes (même s'il est très difficile, avec la plupart des pays de la région, d'obtenir des informations à ce sujet). On manque d'informations sur le montant des subventions accordées par l'Union Européenne et les états.

Comme l'explique Advanced Tuna-Ranching Technologies SL. (ATRT), "Les subventions de l'Union Européenne (34 millions de dollars US depuis 1997), ajoutées aux investissements japonais et australiens, ont encouragé l'augmentation des captures de thon rouge... ce qui a abouti à la quasi-disparition du thon rouge en Méditerranée"⁵¹.

Il est évident que l'expansion de l'élevage de thons n'est pas seulement liée aux investissements de quelques entrepreneurs locaux. Dans le cas de l'Union Européenne, des aides publiques importantes ont contribué au développement incontrôlé de ces élevages ainsi qu'à l'augmentation de la capacité de pêche de la flotte qui les approvisionne en poissons sauvages.

Quand l'Union Européenne subventionne indirectement les captures illégales

Les aides publiques accordées au secteur de l'élevage de thon ont essentiellement emprunté 3 "canaux" distincts :

- Les aides à la construction de navires (quand elles étaient encore autorisées) ;
- Les aides à la modernisation de flotte de bateaux ;
- Celles destinées au développement de l'aquaculture qui ont été attribuées aux élevages.

Ces fonds publics ont été attribués lors des différentes étapes du cycle de pêche et d'élevage⁵².

Les aides accordées au renouvellement de la flotte

En dépit de la situation dans laquelle se trouve le stock de thon rouge, les flottilles de senneurs des pays méditerranéens membres de l'UE ont été modernisées grâce à l'aide des subventions de l'UE accordées au cours des dernières années.

L'Europe a mis en place un fond structurel destiné à la pêche et l'aquaculture, l'IFOP (Instrument Financier d'Orientation des Pêches) qui a largement bénéficié au secteur thonier. L'IFOP sera remplacé en 2007 par le Fonds Européen des Pêches et rien ne permet d'affirmer que les tendances lourdes seront modifiées même si certains états membres (pays nordiques notamment) plaident pour la réduction de l'effort de pêche, du nombre et de la puissance des navires, la limitation des journées de mer...

La flottille des senneurs français, très puissante (elle est composée de 40 bateaux high-tech) a été renouvelée à 85% au cours des 10 dernières années⁵².

Les six bateaux espagnols, ont été totalement rénovés ces dernières années, grâce à des

subventions. Entre 2000 et 2002, cinq de ces bateaux ont été totalement remis à neuf, multipliant ainsi leur tonnage et la puissance de leur moteur par 2 ou 3 (par rapport aux bateaux qu'ils ont remplacés^{U,V}).

Le cas italien est symptomatique de l'opacité qui règne sur la totalité de la filière ; aucune information publique n'est disponible. Toutefois, si l'on tient compte du fait que l'Italie est le 3^e plus gros bénéficiaire des fonds européens pour la modernisation de la flotte, et qu'entre 2000 et 2001, cette flottille a augmenté son tonnage total (exprimé en Tonneaux de Jauge Brut) de 22,88 % et sa puissance cumulée (exprimée en KWh) de 19,70%, on peut raisonnablement affirmer qu'une bonne partie de cet argent public a servi à l'exploitation industrielle du thon rouge⁵².

Au titre des fonds "aquaculture" de l'IFOP, les fermes ont largement puisé dans les subventions: aides à la modernisation de l'aquaculture, au conditionnement et au stockage, à la modernisation des moyens de détection...

Les investissements japonais

Alors que le gouvernement japonais est l'un des plus grands partisans des mesures fortes pour lutter contre la pêche illégale lors des réunions et des groupes de travail de l'ICCAT, les sociétés japonaises font partie des investisseurs majeurs responsables de l'expansion de l'industrie du thon rouge en Méditerranée.

Dès qu'il est question du thon de par le monde, le Japon, en tant que leader mondial du marché, est incontournable, d'autant que le thon rouge est l'espèce la plus appréciée pour la fabrication des sashimis les plus fins. Plusieurs sociétés japonaises sont impliquées dans le secteur de l'engraissement du thon, soit directement, soit par le biais de filiales.

En fait, le secteur de l'élevage ne "tiendrait" pas sans l'appui financier des importateurs japonais. Comme l'explique ATRT :

"On estime que deux géants commerciaux contrôlent plus de 60% des importations de thon au Japon".

Il s'agit de la Mitsubishi Corporation et du Maruha Group ; trois autres Sogo Soshas^W (Sojitz, Itochu et Mitsui) ont également un poids déterminant dans les investissements.

Le rôle de ces entreprises est bien connu. Lors de la réunion de l'ICCAT qui s'est tenue en novembre 2003, il a été noté que le développement rapide de l'élevage de thon rouge en Méditerranée par des pays non-membres de l'ICCAT était permis par la coopération active entre les importateurs japonais et les acteurs locaux. Le 8 mars 2004, le président de l'ICCAT a adressé une lettre au ministre des affaires étrangères japonais Yoriko Kawaguchi, demandant au Japon de prendre les mesures appropriées pour ne pas encourager l'expansion des élevages de thon rouge dans des pays qui ne sont pas membres de l'ICCAT (Israël, Égypte et d'autres pays).

U Le "Gross Tonnage" (GT) et le "Horse Power" (HP) sont des mesures de la capacité d'un bateau de pêche ; de ce fait, la capacité de prises du bateau varie avec ces chiffres.

V Le bateau Leonardo Brull II est un bon exemple. Ce senneur de 241 GT et 1 320 HP a reçu 705 728 euros (de subventions IFOP) pour sa construction dont le coût total s'est élevé à 2,06 millions d'euros). Il remplace l'ancien Leonardo Brull, qui n'avait que 113,73 GT et 560 HP.

W Sociétés commerciales

PRÉCONISATIONS ET RECOMMANDATIONS

Nous pensons avoir montré dans ce qui précède que, sans la mise en oeuvre immédiate de mesures énergiques et cohérentes, le thon rouge en Méditerranée est condamné à l'extinction à court terme.

Les réserves marines

La première de ces mesures est la mise en place d'un réseau de réserves marines qui présente de multiples intérêts car elles constituent à la fois :

- Un outil de préservation des espèces et des environnements ;
- Un outil d'amélioration de la gestion des pêcheries notamment par les perspectives de reconstitution des stocks et de régénération des écosystèmes ;
- Un outil de connaissance et d'étude en tant qu'échantillon test pour les mesures de gestion ;
- Un outil pédagogique.

Greenpeace propose que 40% de la superficie des océans soit placée sous le régime le plus élevé de protection. Ces réserves se répartiraient en deux catégories distinctes :

- Des zones très étendues situées au large dans lesquelles toute activité humaine pouvant avoir un impact environnemental ou écosystémique quelconque serait interdite.
- Un nombre important de zones de dimensions plus restreintes situées en zone côtière dans lesquelles la petite pêche côtière serait autorisée. Ces réserves côtières seraient reliées entre elles par des "couloirs" de manière à assurer la continuité de la protection.

Les aires de reproduction du thon rouge et de nourrissage des juvéniles (nurseries) seraient bien sûr incluses dans ces réserves, empêchant la traque du thon pendant ses rassemblements pré-nuptiaux sur ses frayères comme c'est actuellement le cas en juin/juillet autour des Baléares et fermant ainsi le "robinet" aux fermes d'engraissement.

Une refonte complète de la gestion du thon rouge

Comme nous l'avons vu, la gestion du stock méditerranéen de thon rouge a échoué. Les signaux forts de cet échec patent sont nombreux :

- Des pays qui ne respectent pas leurs obligations au regard de la réglementation internationale;
- Des données lacunaires et totalement biaisées à tel point qu'on ne connaît ni le volume des captures ni celui du stock;
- Des états qui ont activement contribué à l'augmentation de l'effort de pêche et par là même à l'épuisement de la ressource.

En résumé, la pêcherie du thon a creusé une tombe dans laquelle elle va précipiter non seulement le thon mais également les centaines d'emplois qui en dépendent.

Les états membres de l'ICCAT doivent impérativement faire respecter de manière draconienne la réglementation notamment en matière de remontées de statistiques. Au-delà de faire respecter ses recommandations, l'ICCAT doit absolument innover en adoptant des mesures qui soient réellement à la hauteur de la gravité de la situation.

Nous proposons les axes de réflexion suivants :

1. Un moratoire immédiat sur l'installation de nouvelles fermes, tant que :
 - Le stock de thons rouges n'aura pas montré de signes tangibles de restauration ;
 - L'ICCAT ne se sera pas dotée des outils de pilotage nécessaires à une gestion saine de ce stock.
2. L'application du principe de précaution qui veut, entre autres, qu'en l'absence de données, on agisse dans le sens restrictif plutôt que de s'abstenir d'agir comme c'est le cas actuellement.
3. La réduction sévère des quotas dans le cadre d'un plan de sauvetage à long terme basé sur la politique de précaution.
4. L'instauration d'une taille minimale de capture basée sur la biologie et l'âge de première reproduction et non sur les impératifs économiques liés au marché et à l'équilibre financier du secteur.
5. La mise en place d'une période de repos biologique destinée à la fois à protéger la reproduction, à diminuer de manière significative l'effort de pêche. Dans cet objectif, L'ICCAT devra se doter des moyens nécessaires pour la faire respecter.
6. La création d'un réseau d'observateurs indépendants habilités à intervenir à la fois à bord des bateaux et dans les fermes d'engraissement. Ils seraient chargés de dresser un tableau de bord de la pêche, notamment sur le respect des quotas et de la taille minimale. En effet, le système actuellement en vigueur, basé sur l'auto-déclaration volontaire, a très clairement montré ses limites.
7. La transmission régulière de ces informations à l'ICCAT et un accès public à ces données.

En guise de conclusion

Le temps est compté pour les thons rouges de Méditerranée, pour ceux qui en vivaient et ceux qui en vivent actuellement après s'être appropriés cette ressource.

Dès sa conférence de novembre 2006, l'ICCAT a la possibilité de se prononcer sur la mise en œuvre de mesures énergiques, voire d'en adopter certaines qui ne demandent qu'un vote.

En dehors de la compétence directe de l'ICCAT, les états doivent engager les concertations nécessaires à la mise en place d'un réseau de réserves marines :

- Avec les populations du littoral pour les réserves côtières situées dans leurs eaux territoriales ;
- Avec les autres pays riverains et les organisations internationales pour la facette hauturière.

Sans cette double volonté politique, l'absence de vision prospective et la perspective du profit à court terme "ramasseront la mise" une fois de plus, avec les impacts, notamment sociaux, que l'on peut deviner voire chiffrer.



Références

- 1 J.López Linage and J.C. Arbex, 1991. "Pesquerías tradicionales y conflictos ecológicos: 1681-1794". Ministry of Agriculture, Fishing and Food. General Secretary of Sea Fishing. Lundweg Editores, Madrid.
- 2 Gual, A. 1999. The bluefin tuna in the Eastern Atlantic and Mediterranean: Chronicle of a death foretold. Greenpeace International.
- 3 Oray, I.K.; Karakulak, F.S.; Alicli Z.; Ates, C. and Kahraman, A. 2005. First evidence of spawning in the eastern Mediterranean Sea – preliminary results of tuna larval survey in 2004. Col. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 58(4)
- 4 Qinetiq. 2002. Environmental Impact Assessment (EIA) in support of the procurement of Sonar 2087
- 5 ICCAT Annual Report 2004-2005. Volume II.
- 6 ICCAT Recommendation [02-07].
- 7 ICCAT 2005. BFT. Atlantic bluefin tuna. ICCAT REPORT 2004-2005 (II).
- 8 ICCAT 2005. Task I dataset, application web, disponible sur <http://www.iccat.es/task1.asp>
- 9 ICCAT 2005. BFT. Atlantic bluefin tuna. ICCAT REPORT 2004-2005 (II).
- 10 ICCAT Report 2002-2003 (I) – Vol II.
- 11 ICCAT Report 2002-2003 (I) – Vol II.
- 12 ICCAT Recommendation [02-08].
- 13 Lovatelli, A., 2005. Summary Report On The Status Of Bluefin Tuna Aquaculture In The Mediterranean. FAO.
- 14 Advanced Tuna-Ranching Technologies SL (ATRT), 2005.
- 15 Lovatelli, A.2005. Summary Report on the status of BFT aquaculture in the Mediterranean. FAO fisheries Report No 779
- 16 ICCAT : base de données sur les élevages déclarés, disponible sur <http://www.iccat.es/ffb.asp>
- 17 ICCAT Recommendation [03-09].
- 18 Op. cit. FAO Fisheries Report No. 779.
- 19 Greenpeace France. Greenpeace s'oppose aux fermes d'élevage de thons rouges en Méditerranée et en baie de Banyuls. 5 January 2006.
- 20 Lleonart, J.& Majkowski, J., 2005. Summary report on bluefin tuna capture fishing for farming/fattening in the Mediterranean. GFCM/ICCAT Working Group on sustainable Tuna Farming/Fattening practices in the Mediterranean hold in Rome, 16-18 March 2005.
- 21 Voir note de bas de page n°14
- 22 Lovatelli, 2005.
- 23 ICCAT Recommendation [02-10].
- 24 Miyake, 2005. Summary report on international marketing of bluefin tuna. GFCM/ICCAT Working Group on sustainable Tuna Farming/Fattening practices in the Mediterranean hold in Rome, 16-18 March 2005.
- 25 Matsumoto T., 2005. National report of Japan submitted to SAC/GFCM.
- 26 ICCAT Report 2004-2005 (II) – Vol II
- 27 Lleonart, J.& Majkowski, J., 2005. Summary report on bluefin tuna capture fishing for farming/fattening in the Mediterranean. FAO Fisheries Report No. 779. Rome.
- 28 Lleonart, J. & Majkowski,J., 2005.
- 29 Lovatelli, A. 2005.
- 30 Lovatelli, A. 2005.
- 31 Tudela, S. and García, R. 2004.
- 32 Lovatelli, A. 2005.
- 33 Lleonart and Majkowski, 2005. Ce chiffre est sousestimé puisque les flottes algérienne et tunisienne ne sont pas prises en compte.
- 34 Signalé par ATRT & WWF.
- 35 Lleonart, J. & Majkowski, J. 2005. Summary report on bluefin tuna capture fishing for farming/fattening in the Mediterranean. FAO Fisheries Report No. 779. Rome.

- 36 Miyake, P. 2005.
- 37 Advanced Tuna Ranching Technologies , 2005. The tuna ranching intelligence unit. Special November 2005 / ICCAT Sevilla Spain meeting edition.
- 38 ICCAT Annual Report 2004-2005. Volume I.
- 39 ICCAT Report 2004-2005 (II) – Vol II.
- 40 Tudela, S. Risk on local fish populations and ecosystems posed by the use of imported feed fish by the tuna farming industry in the Mediterranean. WWF Mediterranean Program, 2005.
- 41 Lovatelli, A. 2005
- 42 Oray, I.K. and Karakulak, F.S. 2003.
- 43 Tudela, S. 2005.
- 44 Tudela, S. and García, R. 2004.
- 45 Lovatelli, A. 2005.
- 46 Santojanni et al. 2003. " Trends in anchovy (*Engraulis entracolicus*, L.) biomass in the northern and central Adriatic Sea ". *Sci. Mar.*, 67 (3) : 327-340.
- 47 Sociedad Española de Cetáceos. 2005. Alarmante regresion del delfin comùn en Andalucía oriental.
- 48 Tudela, S. and García, R. 2004.
- 49 Lovatelli, A. 2005.
- 50 Tudela, S. Grab, cage, fatten, sell. *Samudra*, July 2002.
- 51 ATRT. 2005.
- 52 Tudela, S. & Garcia, R. 2004.
- 53 Tudela, S. & Garcia, R. 2004.







Greenpeace est une organisation de défense de l'environnement, internationale et non-violente. Présente dans 42 pays, elle compte près de trois millions d'adhérents dans le monde. Pour garantir sa liberté de parole et son indépendance d'action, Greenpeace refuse toute subvention et n'accepte que les dons de ses adhérents. Pour en savoir plus, www.greenpeace.fr.

Greenpeace France 22, rue des Rasselins, 75020 Paris. Tél. : 01 44 64 02 02
<http://oceans.greenpeace.org/fr>

Juin 2006. Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé sur papier recyclé, non blanchi au chlore.
Toutes les photos © greenpeace international

GREENPEACE

